



# Code de déontologie

L'association **À vos côtés pour choisir** accompagne les parents confrontés à l'annonce d'une mort foetale in utero ou d'une malformation foetale. Son action repose sur la bienveillance, le respect du libre arbitre et la reconnaissance de la singularité de chaque histoire.



# PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les accompagnant·e·s de l'association s'engagent à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

- **Dignité humaine** : toute personne est accueillie avec égale valeur, indépendamment de son histoire, de ses convictions ou de sa situation personnelle.
- **Libre arbitre** : chaque parent conserve la pleine liberté de ses décisions, sans pression ni influence.
- **Respect** : l'écoute est exercée sans jugement, interprétation, ni projection personnelle.
- **Protection** : un cadre sécurisé, confidentiel et bienveillant est garanti à chaque instant.
- **Responsabilité** : les accompagnant·e·s assument pleinement les conséquences de leur posture et reconnaissent les limites de leur rôle.
- **Engagement relationnel éthique** : la relation d'aide reste dans un cadre strictement défini et respectueux.

# ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'association **À vos côtés pour choisir** s'engage à accueillir chaque personne avec bienveillance, indépendamment de son parcours, de son origine, de sa culture, de sa situation familiale, de ses convictions ou de son histoire personnelle.

Notre accompagnement repose sur le respect absolu du **libre arbitre** de chacun.e. Il ne peut y avoir de pression, d'influence ou d'insistance, que ce soit pour engager dans un accompagnement, orienter des choix ou proposer l'achat de ressources (livres, supports, etc.)

Nous avons à cœur de **transmettre une information claire, fidèle et complète** sur l'accompagnement proposé. Le respect de la confidentialité est une priorité : aucune information personnelle ne peut être transmise, sauf dans le cadre strict des échanges en supervision entre accompagnantes, sans qu'aucune identification ne soit possible.

L'écoute se fait dans le **respect total du rythme et des besoins de la personne accompagnée**, sans interprétation, sans projection personnelle ni jugement. L'accompagnante veille à maintenir une posture d'accueil neutre, sans chercher à orienter, influencer ou normaliser l'expérience vécue.

La **diversité des sensibilités religieuses, culturelles ou philosophiques** est accueillie avec ouverture, et les convictions personnelles de l'accompagnante ne doivent en aucun cas interférer.

Une **juste distance relationnelle** est maintenue pour garantir un cadre sécurisant : il n'est pas souhaitable d'établir de liens hors de l'espace prévu pour l'accompagnement, ni d'évoquer sa propre vie personnelle.

Enfin, l'association reconnaît ses limites : **notre accompagnement ne peut se substituer à un suivi thérapeutique ou médical**. Certaines situations relèvent de professionnels de santé (psychologues, psychiatres...), vers lesquels nous pouvons réorienter avec discernement lorsque c'est nécessaire.

# ENGAGEMENTS DES ACCOMPAGNANT·E·S ENVERS EUX·ELLES- MÊMES

Les accompagnant·e·s s'engagent à :

- Participer à une **supervision régulière** de leur pratique avec un professionnel extérieur compétent. Celle-ci est assurée par un professionnel extérieur qualifié, garantissant un regard neutre et bienveillant sur les situations rencontrées ainsi qu'un soutien au positionnement personnel et professionnel.
- Suivre un **parcours de formation continue** (lectures, conférences, ateliers, stages...) afin d'actualiser leurs compétences et de nourrir leur posture professionnelle.
- **Prendre soin de leur équilibre personnel et émotionnel**, afin de garantir une qualité d'écoute respectueuse et disponible.
- **Reconnaître leurs limites** et demander soutien ou relais lorsque leur propre vécu interfère avec leur capacité à accompagner.